



Compte rendu Conseil municipal du 30 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le trente du mois de décembre, à dix-huit heures et cinq minutes.

Le Conseil municipal de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PUDAL, Maire.

Présents : M. PUDAL Pierre-Jean, Mme GEOFFROY Marthe, M. FORGET André, Mme DEVAUX Régine, M. LOUBAT Yves, M. BEHAGUE Patrick, Mme BESSON Séverine, Mme GRANIE Nathalie, Mme JARRET Nathalie, M. MARTINIERE, Mme RODRIGUEZ Nathalie, M. FABRE Jérôme, Mme VIEIRA Maria, M. DAYNES, M. GIBERT Anthony, M. IBARKI Norad, Mme HAOUALI Simone, Mme MOMBOUCHET Brigitte, Mme PONS Sandrine.

Excusés :

- M. BORDERIE Jacques
- Mme CHARBONNIER Angélique
- M. GAY Jean-Claude

Absents :

Mme TEXEIRA Martine,
M. ORTIZ Antoine,
Mme LAENS Christine,
Mme PASUT Claire,
M. DUMON Jean-Claude,
Mme GARRIGOU Martine,
M. FERREIRA Gilles

Ont donné pouvoir :

- M. BORDERIE à M. LOUBAT
- Mme CHARBONNIER à M. FORGET
- M. GAY à Mme. DEVAUX

Secrétaire de séance : M. FABRE

Ordre du jour :

1. **Demande de subvention au Conseil général au titre du régime « Traverses d'agglomération » - Remplacement de bordures et caniveaux le long de l'Avenue Gaston Carrère afin de prévoir la réfection du trottoir.**
2. **Demande de subvention au titre du régime « Opération de sécurité routière - Aménagement de cheminement piétonnier » pour des travaux situés le long de la RD 911 route de Villeneuve sur Lot de la sortie d'agglomération au rond-point de la déviation.**
3. **Questions diverses**

-
1. **Demande de subvention au Conseil général au titre du régime « Traverses d'agglomération » - Remplacement de bordures et caniveaux le long de l'Avenue Gaston Carrère afin de prévoir la réfection du trottoir.**

Pour la réalisation de ces travaux, la Commune peut obtenir l'aide du Conseil général au titre des opérations de « traverses des agglomérations » et au taux de 50 % d'un montant d'investissement limité à 30 400 € HT.

Le montant des travaux est estimé à : 30 401 € H.T.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'inscrire au budget 2015 les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux**
- **De mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses**

- **D'approuver le plan de financement suivant :**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'aménagement	30 401 €	Subvention CG 47	15 200 €
		Autofinancement	15 201 €
TVA	6 080,20 €	TVA	6 080,20 €
Total	36 481,20 €	Total	36481,20 €

Monsieur le Maire précise que ce plan de financement induit donc la sollicitation auprès du Conseil général d'une subvention de 15 200 € au titre des travaux.

-
- 2. Demande de subvention au titre du régime « Opération de sécurité routière - Aménagement de cheminement piétonnier » pour des travaux situés le long de la RD 911 route de Villeneuve sur lot de la sortie d'agglomération au rond-point de la déviation.**

Afin de garantir la sécurité des usagers, la Commune envisage la création d'un cheminement piétonnier le long de la route départementale 911.

Pour la réalisation de ces travaux, la commune peut obtenir l'aide du Conseil général au titre des opérations de sécurité routière au taux de 50 % d'un montant d'investissement limité à 30 500 € HT.

Le montant des travaux est estimé à : 30 500.00 € H.T.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'inscrire au budget 2015 les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux**
- **De mandater le maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses**
- **D'approuver le plan de financement suivant :**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'aménagement	30 500 €	Subvention CG 47	15 250 €
		Autofinancement	15 250 €
TVA	6 100 €	TVA	6 100 €
Total	36 600 €	Total	36 600 €

- **De solliciter du Conseil général une subvention de 15 250 € au titre des travaux.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et dix-huit minutes.

Le Maire,

Pierre-Jean PUDAL